



REGLEMENT du Concours Photo 2015

Thème retenu :
« **Fruits et légumes** »

Article 1 - Organisation

- L'association **Objectif Image Angers** organise un concours de photographies du 1^{er} Juillet 2014 au 31 Janvier 2015.

Le thème de ce concours est :

« **Fruits et légumes** »



Article 2 - Conditions générales de participation

- L'accès à ce concours est gratuit et est destiné exclusivement aux **photographes amateurs agents de La Poste ou d'Orange du Maine et Loire, les adhérents de l'ASPTT d'Angers ou adhérents de Objectif Image Angers et aux membres organisateurs.**
- Le lauréat du concours 2014 n'est pas autorisé à présenter de nouvelles photographies. Il pourra, s'il le souhaite, être membre du jury.
- Aucun trucage de la photographie ne sera accepté. Un léger recadrage est autorisé, s'il ne dépasse pas 25% maximum de la surface totale du cliché original.
- Seuls la luminosité, la balance des blancs et le contraste pourront être légèrement modifiés.

Article 3 – Format des tirages sur papier

- Le format de tirage sur papier est de 20 x 30 cm en **Couleurs** ou et **Noir et blanc**
- Chaque photographe ne pourra proposer que 3 photographies maximum.
- Chaque photographie devra comporter au verso de l'image, le Nom, l'Adresse, le numéro de téléphone, le mail, et l'appartenance (OI, La Poste, Orange, ASPTT) du concurrent, ainsi que le titre et/ou la légende de la photo.

Sans ces indications, la photo ne sera pas admise à concourir

Article 4 : Les photos feront l'objet d'expositions

- Les 28 premières photos sélectionnées seront exposées dans des cadres de format 40x50 cm sous marie-louise à la charge du club organisateur.
- dans divers locaux (Ville d'Angers, Orange, La Poste, ASPTT). Les concurrents s'ils le souhaitent pourront récupérer leurs tirages à l'issue de la dernière exposition.
- La totalité des photos présentées au concours seront diffusées sur le site web du club Objectif Image Angers, il vous sera demandé de fournir un fichier au format JPG pour chaque photo.

Article 5 - Jury et critères de sélection

- Le jury sera composé de 5 personnes, photographes expérimentés
- Il statuera selon plusieurs critères de qualité esthétique et technique, de la valorisation du thème « **fruits et légumes** » et du respect de l'environnement.

- Le jury se réserve le droit :
 - de refuser une photographie s'il considère, après justification, que l'esprit et l'éthique du concours n'ont pas été respectés.
 - de désigner un nombre inférieur de lauréats s'il juge la qualité des œuvres insuffisante
- Les clichés primés feront l'objet d'une remise des prix, pour le 1^{ER} d'une valeur de 100€, 2^{ème} 50€, 3^{ème} 35€, puis des lots de consolation seront attribués aux participants.

Article 6 - Proclamation et remise des prix

- La remise des prix aura lieu au cours du deuxième trimestre 2015.
Les lauréats seront avisés par mail

Article 7 - Droits photographiques

- La proclamation des résultats implique l'autorisation, par les auteurs, de la publication de leurs œuvres dans le cadre exclusif de ce concours photos lors des expositions et de parution sur le site web du club
- Toute autre réalisation fera l'objet d'un accord préalable avec l'auteur.

Article 8 - Divers

- Les organisateurs se réservent le droit de toute modification à ce règlement y compris l'annulation de ce concours, sans que les candidats puissent prétendre à quelque forme de dédommagement que ce soit. Chaque participant sera alors averti.
La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans possibilité de réclamation quant aux résultats.
Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.
- Le lauréat du concours ne sera pas admis à participer l'année suivante, il pourra, s'il le souhaite, être membre du jury.

Article 9 :

- La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.
- **Date limite de réception : 31 Janvier 2015**

- La réception des Photos se fera au club :
 - **Objectif Image Angers 3 rue de l'Hommeau 49100 Angers,**

ou soit envoyées par courrier (ou déposées) à :

- **Objectif Image Angers 110 rue du château d'Orgemont 49000 Angers.**

Renseignements : Hervé Le Morvan 02.41.39.82.47

Président de Objectif Image Angers